



Communiqué de Presse

Mamoudzou, le 11 décembre 2018

A compter du 1^{er} janvier 2019, l'accueil pour les demandes RSA (revenu de solidarité active) sera géré par la CSSM.

La Caisse de Sécurité sociale de Mayotte et le Conseil départemental de Mayotte informent qu'à compter du 1^{er} janvier 2019, l'accueil du public sera assuré par la CSSM, sur rendez-vous.

Les **premières demandes** du RSA seront traitées directement dans les sites d'accueil de la CSSM. Le Conseil départemental continuera cependant à accompagner les bénéficiaires du RSA dans leur parcours d'insertion.

A noter que le montant des prestations et les conditions d'attribution restent inchangés.

Le public peut prendre RDV à la CSSM :

- via la plateforme de services, par tél au **02 69 61 91 91** ou par mail à pfs.cssm@css-mayotte.fr.
- auprès de 3 sites d'accueil physique de Mamoudzou, de Kawéni et de Labattoir, du lundi au jeudi de 7h30 à 14h30 et le vendredi de 7h30 à 12h00.

Les dates d'accueil sur RDV sur les 5 sites sont :

- **Site de Banninga** à côté de la SNIE ancien place du marché à Mamoudzou : tous les Mercredis
- **Site de Kawéni** (angle des rues des grandes traversées centre Amatoula : les mardis, Mercredis et Vendredis
- **Agence de Labattoir** en face de l'hôtel de ville : tous les Mercredis
- **Permanence de Hamjago** (maison des services au public) : accueil sur RDV tous les Lundis
- **Permanence de Sada** (quartier maison artisanat bât. mairie annexe état civil): accueil sur RDV tous les Mardi

Contact Presse Téléphone: 0269618760 / 0639208085 - Email: communication-marketing@css-mayotte.fr
